

PARCE QUE JE SUIS UN ENFANT...

LE SAVAIS-TU ?

- Il existe une **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) qui les définit et que tous les pays du monde à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie, se sont engagés à appliquer.
- En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Cela signifie qu'elle s'engage donc à garantir et défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.
- Le 20 novembre est la Journée internationale des droits de l'enfant.

VOICI LES DROITS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

- Le droit d'avoir un nom et une nationalité
- Le droit de vivre en famille
- Le droit à l'égalité
- Le droit d'être protégé contre toute forme de violence
- Le droit à la participation
- Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination
- Le droit d'être éduqué
- Le droit d'être aimé
- Le droit d'avoir une opinion
- Le droit d'être protégé contre toute forme de travail
- Le droit à une vie saine et à la santé
- Le droit de jouer
- Le droit d'être protégé contre la guerre
- Le droit pour l'enfant handicapé de vivre avec les autres
- Le droit d'avoir un endroit où se sentir chez soi
- Le droit à la liberté
- Le droit d'avoir une protection spéciale quand on est réfugié
- Le droit à une justice adaptée

- Classe ces droits dans un tableau à trois colonnes

Protection	Participation	Aides

- Compare ton tableau avec celui d'autres camarades. Justifie ton classement.

COUP DE LOUPE
SUR UN TEXTE
DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE
DES DROITS DE
L'ENFANT :

TOUS
LES ENFANTS
SONT ÉGAUX

PARCE QUE JE SUIS UN ENFANT...

- Qu'ils soient filles ou garçons, qu'ils aient un handicap ou une situation administrative différente (enfants réfugiés, demandeurs d'asile, en situation irrégulière, enfants vivant dans la rue...).
- Chaque droit de la Convention doit s'appliquer à tous les enfants du monde sans aucune discrimination, quelle qu'en soit la raison : la race, la couleur de peau, le handicap, le sexe, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, l'origine nationale, sociale ou ethnique de l'enfant ou de sa famille.
- La Convention prévoit des droits et des protections spécifiques pour certains enfants plus vulnérables : les enfants privés de famille, les enfants ayant un handicap, les enfants appartenant à des minorités ethniques, les enfants victimes d'exploitation, réfugiés ou touchés par les guerres.
- Les Etats doivent lutter contre toutes les formes de discrimination : modifier les lois et les pratiques discriminatoires, faire des campagnes d'information et sanctionner les personnes qui font de la discrimination.

Choisis un timbre qui illustre le mieux le droit à l'égalité des enfants. Explique ton choix. Compare ton travail avec celui d'autres camarades. Qu'en conclus-tu ?

LE TEMPS
DU DÉBAT

POUR CHACUNE DES
QUESTIONS CI-DESSOUS,
METS-TOI AVEC
D'AUTRES CAMARADES ET
ESSAYEZ ENSEMBLE DE
TROUVER DES RÉPONSES.

1. POURQUOI LES
ENFANTS ONT-ILS BESOIN
D'AVOIR DES DROITS
PARTICULIERS ?

2. TOUS LES DROITS
DES ENFANTS SONT-ILS
RESPECTÉS EN FRANCE ?

POUR ALLER
PLUS LOIN

- Choisis un des droits fondamentaux des enfants et trouve un timbre qui l'illustre. Explique ton choix. Compare ton travail avec celui d'autres camarades. Qu'en conclus-tu ?